

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 47

Artikel: Lè z'amoeirâo que ne sè dâivont rein
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sur le côté de la tête ; mais les grandes dames, habituées à leurs échafaudages, ne tardèrent pas à garnir leurs chapeaux comme elles avaient garni leurs cheveux, c'est-à-dire très prétentieusement et très lourdement.

En 1785, le *Journal des Modes de Paris* annonçait : « Aujourd'hui, on offre aux dames un chapeau à l'amiral. On verra chez M^{lle} Fredin, modiste, A l'Echarpe d'Or, rue de la Ferronnière, un chapeau sur lequel est représenté un vaisseau, avec tous ses agrès et apparaux, ayant ses canons en batterie. »

Chez M^{lle} Quentin, autre célébrité de la mode, c'était le chapeau *pouf*, en *trophée militaire*. « Les étendards et les timbales posés sur le devant, disait l'annonce, sont d'un effet très agréable. »

Lorsque M^{lle} Contat créa le *Marriage de Figaro*, les « toques à la Suzanne » firent sensation. Avec le *Barbier de Séville*, vint le « chapeau à la Basile », puis les bonnets, qui, dès la réunion des Notables, avaient remplacé les chapeaux, se mirent de la partie. De même qu'il y avait eu des bonnets *au bandeau d'amour*, *à la carmélite*, *au lever de la reine*, *à la novice de Cythère*, il y eut les bonnets *à l'Iphigénie*, *à la prêtresse de Vénus*, *à la Pierrot*, où abondaient les dentelles, et enfin, toute la nomenclature du théâtre se trouvant épuisée, le bonnet *anonyme*, d'une remarquable ampleur.

Dans l'entourage de la souveraine, au moment des idylles de Trianon, les dames portaient la coiffure *à la laitière* et le bonnet *à la paysanne de cour*.

(La Science illustrée.)

Un premier café à Lausanne.

Un café s'étant ouvert à Lausanne, LL. EE. de Berne le supprimèrent, par mandat du 6 avril 1700, et défendirent l'usage de cette « chère boisson ».

Le gouvernement de Berne, soucieux de la santé autant que de la bourse de ses sujets du Pays de Vaud, fixait l'époque à laquelle il était permis de manger des pommes-de-terre nouvelles. Il poussa même sa sollicitude jusqu'à fournir chaque commune, aux frais de celle-ci, « d'une seringue ». LL. EE. achetaient ces petits instruments en gros et les revendaient aux communes au prix de dix-neuf florins.

Les détails qui précèdent, empruntés à la *Contrée d'Oron* de M. Ch. PASCHE, sont assez curieux ; ils nous montrent d'abord qu'à l'origine on ne buvait dans les cafés que du café, liqueur d'un prix alors très élevé et que nos souverains maîtres trouvaient hors de proportion avec les ressources de leurs humbles sujets.

Comme les temps sont changés ! et aujourd'hui, avant et après la tasse de

café, que de bouteilles, de chopes et autres boissons !

Quant à la seringue communale, fournie au prix de revient par LL. EE., elle nous laisse un peu rêveur. Voyez-vous d'ici cette seringue unique à l'usage de toute une localité !

Lè z'amœirào que ne sè dàivont rein.

Lo valet à Grietz reluquâvè la felhie à Maillet et la raccampagnivè la demein-dze né quand lè valets et lè felhiès s'é-tiont amusâ cauquié part à tsantâ ao bin à djuî à « pigeon vôle ». Maillet ne sè tsaillessâi pas tant dè cein que stu Grietz contâvè fleurette à sa bouéba, po cein que sè peinsâvè que lo gaillâ ne tgnâi pas atant à la grachâosa qu'à cein que l'avâi à preteindrè. C'étaî on bon parti, kâ lo père Maillet avâi bin oquié ; mâ la pourra drolo étâi on bocon simplietta, sein portant ètrè onna bedouma, et cein n'atterivè pas lè lurons que lo père arâi volliu. Faut don pas ètrè ébâyi se ne fasâi pa tant boun'asseimblant ao chalant ; assebin quand lè dou z'amœirào s'ein vegnont à bré la demein-dze né, passâvont pè lo prâ, pè derrâi la maison, po ne pas ètrè vu dâo vilhio, kâ Grietz avâi poàire de 'na remaôfâie et mémameint dâi z'estrivierès ; et quand l'arrevâvont decoutè la maison, lo galé, après avâi de atsi-vo à sa mia, sè reverivè ein passeint derrâi l'adze et, ni vu, ni connu, s'allâvè reduirè, ao bin l'allâvè retrovâ lè z'autro valets.

Onna né que lo père Maillet sè trovâ per hazâ pè derrâi la maison ao momeint iò rabordâvont, sè catsè permi lè bëllirès dein on carreau dè favioulès et que vâi-te ? Ye vâi cé tsanero dè Grietz que remolâvè sa felietta su lè duès djoutès ein lâi deseint bouna né et que la bouéba sè laissivè fèrè. Ne dit rein su lo momeint, po ne pas fèrè dâi z'histoirès ; mâ lo leindéman, ye fâ à sa bouéba :

— Stu iado, tsanera dè merdâosa, t'é prâisa su lo fé. Y'é vu hiair à né que cé crapaud dè Grietz tè tchaffâvè vâi lo pliantadzo et ne vu rein dè ce comerce. Ne vu pas que cé vaurein te baillâi dâi remolâès (des baisers).

La felietta, on pou vergognâosa d'être dinsè bramâie pè son père, sè peinsâ dè racoumoudâ lè z'affèrès, et lâi repond :

— Oh bin, père, n'ausse pas poàire : totès lè remolâès que mè baillè, lè lâi reindo.

Une nouvelle nourrice. — A défaut de lait de femme, de vache ou même d'ânesse, le lait de chèvre peut être employé pour l'allaitement des nouveau-nés ; mais à la condition qu'il ne soit pas donné pur, surtout à l'enfant de quelques mois. Le lait de chèvre est, en effet, plus riche en beurre que le lait de

vache ; il est donc plus lourd et moins facilement digéré que ce dernier ; il contient en plus un principe odorant, l'acide hircique. Donc, pour l'allaitement de l'enfant en bas âge, on devra toujours couper le lait de chèvre et ne le donner pur qu'à partir de l'âge de six mois ; on peut même alors le laisser têter directement au pis de l'animal, comme cela a pu se pratiquer dans quelques familles, des crèches ou des asiles spéciaux.

Et c'est même un assez curieux spectacle de voir la chèvre laitière s'étendre près de l'enfant qu'elle doit nourrir et éviter de faire un seul mouvement de ses pattes pendant que le bébé tette au pis même de ce docile animal.

(Science illustrée.)

Petit-Pierre.

La maison, un pavillon à deux étages, à la façade envahie par le lierre et le chèvre-feuille, s'élevait sur le bord de la Seine, aux environs de Melun ; des fenêtres, on découvrait au loin, magnifique océan de verdure, la forêt de Fontainebleau et ses arbres centenaires.

Une famille vivait là : Jacques Darville, un peintre paysagiste dont les tableaux commençaient à acquérir une certaine vogue dans le monde artistique, sa femme Lucile, une charmante créature répandant autour d'elle comme une atmosphère de douceur et de bonté, et Pierre, — Petit-Pierre, comme on l'appelait, — leur unique enfant, un bambin de sept ans, à la chevelure blonde et à la mine fraîche comme une rose.

Les époux Darville passaient leur existence dans une véritable félicité, s'adorant mutuellement, aidés en cela par la présence de Petit-Pierre, ce trait d'union divin qui cimentait davantage leur amour sans cesse grandissant.

Un quatrième personnage, un vieillard à tête blanche, le père de Jacques Darville, vivait en marge de cette idylle conjugale.

Naturellement, le bonhomme idolâtrait l'enfant ; ayant la passion de l'herborisation et des collections d'insectes, il n'était heureux que lorsqu'il pouvait emmener son petit-fils en excursion dans la forêt de Fontainebleau.

Quelle joie pour eux deux de partir par les clairs matins d'été et de longer la rivière, estompée d'une buée vaporeuse ! Ils s'en allaient, gagnant la forêt, l'aïeul tenant l'enfant par la main et réglant sa marche sur la sienne. Ils emportaient des provisions de bouche, et quand le petit-fils, se sentant fatigué, demandait à se reposer, ils s'asseyaient au pied d'un arbre, afin de casser la croûte. Ils étaient pleins de gaieté, et leurs éclats de rire faisaient envoler les merles endormis dans les rameaux des grands chênes.

Une fois restaurés, ils repartaient, continuant leur course vagabonde au gré de leur libre fantaisie, et insouciant du but à atteindre. De temps en temps, le grand-père se courbait, ramassant pour son herbier quelque plante rare, quelque « simple » renommé pour ses propriétés médicinales. Le petit, lui, s'amusait à capturer des bestioles aux ailes multicolores.

Les deux voyageurs connaissaient leur fo-